

République Française  
Département du Rhône  
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du Mercredi 12 mars 2025

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi 12 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN, régulièrement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc

Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 07 mars 2025.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, M Langlet Pascal, M Aymard Nicolas

Membres excusés :

Mme Bertelle Emilie

Pouvoirs :

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Mme Raboisson Croppi Laurence

Secrétaire de séance : M Didier Guyot

**D2025\_007 – vote du budget primitif 2025**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Budget Primitif 2025 du budget communal qui se présente comme suit :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Dépenses	897 953 €
Recettes	897 953 €

**SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses	1 564 953.91 €
Recettes	1 564 953.91 €

**Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité**

Approuve le Budget primitif 2025

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes se référant à la présente délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Vote
Unanimité

**Le Maire**  
**Luc Chavassieux**

